

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-01-25x-00088 Référence de la demande : n°2019-00088-020-002

Dénomination du projet : [2019] capture pour suivi GPS de l'Outarde canepetière sur l'aéroport

Lieu des opérations : -Département : Bouches-du-Rhône -Commune(s) : 13700 - Marignane.

Bénéficiaire : Société Aéroport Marseille Provence - Représentée par son Directeur des Opérations

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Eu égard au compte-rendu des opérations de capture réalisées en mai 2018 sous l'égide du CEN PACA (6 mâles entre le 14 et 17 mai), et le bilan très satisfaisant,  
il est accordé le renouvellement de capture de 6 + 6 mâles pour les années 2019 et 2020.

Le CNPN émet un avis favorable dans les conditions de capture de l'année 2018.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 9 avril 2019

Signature :

